

# SAINT-PÉRAY

Magazine

n°15

## Internet - Mairie de Saint-Péray



[www.st-peray.com](http://www.st-peray.com)



### SOMMAIRE

#### Editorial

- Le mot du Maire.

#### Page 1 - Aménagement centre-ville

- Liaison rue Antonin Basset / Prieuré.

#### Pages 2/3 - Nouveaux équipements

- Station d'épuration.
- Théâtre de verdure.

#### Pages 4/5 - Événement

- Saint-Péray en ligne.

#### Pages 6/7 - Jeunesse

- Et pour les nouvelles générations...

#### Pages 8/9 - Citoyenneté

- Bruit et respect du voisinage.

#### Pages 10/11 - Clin d'œil

#### Pages 12/13 - Animations / Culture

- Saint-Péray au rythme des animations.
- Relations internationales.

#### Pages 14/15 - Fiscalité / Budget

- Et si on parlait... impôts locaux.
- Le budget communal 2003.

#### Pages 16/17 - Vie locale

- Nouvelles jumelles EUROLASER.
- A l'honneur.

#### Page 18 - Démocratie locale

- Tribune libre opposition municipale.
- Tribune libre majorité municipale.

#### Page 19 - Economie locale

- Pour que la noyade d'un enfant ne soit plus une fatalité.
- Bienvenue aux nouveaux commerces.

#### Page 20 - Sport / Etat civil

- Félicitations les champions !
- Etat civil.
- Personnel communal.



Cela va peut-être sembler quelque peu incongru en cette période de fin d'année scolaire, alors que les vacances d'été approchent à grands pas et que les livres et cahiers vont bientôt être remisés, mais les perspectives nées de la nouvelle carte scolaire concernant l'éducation de nos enfants, dès la prochaine rentrée, n'incitent guère à l'optimisme.

Depuis plusieurs mois, les conditions de fonctionnement des écoles publiques maternelles et primaires de Saint-Péray ont fait l'objet d'une mobilisation importante des enseignants, des parents d'élèves et de la municipalité. Ainsi, dès le mois d'octobre 2002, le conseil municipal demandait aux autorités académiques que soit absolument prise en compte l'évolution des effectifs scolaires liée à l'augmentation de la population saint-pérolloise.

Alors que les moyens attribués aux écoles étaient discutés, certaines indiscretions parues dans la presse ont fait état d'une création de poste à l'école primaire du Quai, d'une suppression de poste à l'école primaire des Brémondrières et du refus d'attribution d'un poste à l'école maternelle du Centre, avant que ces éléments ne nous soient officiellement notifiés par l'inspection académique.

Si le poste supplémentaire à l'école du Quai est amplement justifié par les effectifs actuels et ceux qui sont prévus pour septembre 2003, il est regrettable qu'aucun poste ne soit créé à l'école maternelle du Centre. Cela va une fois de plus entraîner un recul dans la scolarisation des enfants de 2 ans, et une disparité entre les écoles maternelles de la commune.

Quant à la fermeture programmée à l'école primaire des Brémondrières, elle est tout simplement incompréhensible au regard du nombre d'élèves accueillis à ce jour, sachant que d'autres inscriptions seront encore réalisées d'ici la rentrée de septembre, suivant une évolution constatée depuis plusieurs années.

Face à cet état de fait, le conseil municipal a ainsi demandé, par une délibération du 27 mars 2003, que l'attribution de postes supplémentaires fasse l'objet d'un nouvel examen.

La scolarité de nos enfants est l'une des priorités de la mairie : le conseil municipal et moi-même serons très vigilants sur les suites qui seront données à cette demande.

Bonnes vacances à tous et bonne lecture !

Le Maire,  
Jean-Paul LASBROAS

## Liaison rue Antonin Basset / Prieuré

**Suite à la déconstruction des bâtiments de la rue Pasteur et de la rue Antonin Basset, la deuxième phase des travaux d'aménagement du centre-ville va bientôt débuter.**

Celle-ci va consister en une rénovation de la voirie existante qui va profondément modifier la physionomie *des rues Pasteur et Basset* : nouveau revêtement, création de trottoirs, modification et multiplication des places de stationnement. La circulation des automobilistes et des piétons en sera également facilitée, de même que l'accès au parking du centre.

La mise en double sens de la rue Antonin Basset permettra d'une part de disposer d'un dépose-minute pour le centre multi-accueil et d'autre part de relier le centre-ville à la rue du Prieuré par une voie de contournement de la crèche-halte-garderie.

Ce réaménagement du centre-ville va en outre permettre de sécuriser les accès à l'école maternelle de la Sainte-Famille et à l'école maternelle du Centre, puisque les entrées et sorties des élèves se feront par le parking du centre.

L'essentiel de ces travaux sera mené durant les vacances scolaires, au mois de juillet, et devrait permettre de découvrir, en partie, le nouveau visage du centre-ville à la rentrée de septembre.



**Légende**

ligne Projet	—
bordure	—
marquage peinture	—
pavés	
béton désactivé	
matériau à déterminer	
enrobé	
espace vert	
stabilisé	
arbres et plantations	



**Michel  
GAMON**  
Traiteur

*Maison de tradition culinaire*

*Organisation et personnalisation de tous vos repas*

*Cocktails, mariages, lunchs, anniversaires...*

Zone Pôle 2000 - 07130 Saint-Péray

Tél.: 04 75 40 55 11 - Fax : 04 75 81 07 11



47, rue de la République - B.P. 110  
07131 SAINT-PÉRAY CEDEX

**Tél.: 04 75 40 47 23**  
Fax : 04 75 40 57 61



Ardéchoise Electrique Industrielle

**Construction de Réseaux  
Électrique et Gaz, Éclairage Public**  
(moyenne et basse tension)  
**Poste de Transformation**

Z.I. du Lac - Avenue Marc Seguin - 07000 PRIVAS

Tél.: 04 75 64 65 42 - Fax : 04 75 64 76 96

E-mail : ste.aei@wanadoo.fr



**GROUPAMA SUD**  
**ASSURANCES**

M<sup>r</sup> Yvan CELLIER  
M<sup>me</sup> Sylvie BRUNEL

77, Rue de la République - 07130 Saint-Péray  
Tél.: 04 75 40 45 99 - Fax : 04 75 80 00 19



Nouveaux équip

## Station d'épuration

**Plusieurs visites  
ont été organisées  
sur l'imposant  
chantier de la sta-  
tion d'épuration :**

**en mars,**  
visite des élus des 3 com-  
munes concernées, Guilhe-  
rand-Granges, Cornas,  
Saint-Péray, qui a permis à  
chacun de se rendre compte  
de l'état d'avancement des  
travaux.

Le gros œuvre est désormais  
terminé et l'on est entré dans  
une phase de réalisation des  
installations techniques et  
mécaniques : pompes, unité  
de séchage des boues...

Techniquement opérationnelle  
en juillet, la station d'épura-  
tion ne sera toutefois pas uti-  
lisée immédiatement. Dès le  
mois de septembre, les opé-  
rateurs procéderont aux pre-  
miers tests grandeur nature  
(mise en eau des bassins,  
stockage...) avec des  
effluents pollués.

Ces tests devraient s'étaler  
sur 3 mois, ce qui nous mène  
à fin 2003. Cet équipement  
entrera effectivement en ser-  
vice début 2004 et débutera  
alors le traitement des eaux  
usées.

**en juin,**  
visite des enfants des  
écoles primaires des 3 com-

**munes** : une opération péda-  
gogique de sensibilisation aux  
problèmes de l'eau et de pro-  
tection de l'environnement, en  
particulier pour les 198  
élèves des CM1 et CM2 de la  
commune.

*Située sur le territoire de la  
commune de Guilberand-  
Granges, sur les bords du  
Rhône, cette station d'épu-  
ration est un équipement  
intercommunal. En effet,  
outre les eaux usées de la  
commune d'implantation,  
elle traitera également celles  
de Cornas et Saint-Péray,  
pour une capacité de 34000  
équivalent habitants.*

*Ses caractéristiques princi-  
pales font d'elle une structu-  
re tout à fait respectueuse  
de son environnement.*

*Vue de l'extérieur, la station  
d'épuration s'intègre parfai-  
tement dans le paysage avec  
la mise en place d'éléments  
végétaux et d'une butte le  
long de sa façade est.*

*De plus, elle est dotée d'une  
unité de séchage des boues  
qui permet de réduire de  
façon significative le volu-  
me des déchets. Enfin, autre  
caractéristique importante,  
une partie de la structure  
est consacrée au traitement  
des odeurs qui seront donc  
confinées à l'intérieur.*



La station d'épuration en phase de mécanisation des bassins.

# Théâtre de verdure



**Dans quelques jours, à l'occasion de la fête de Crussol, le site du château va se révéler à l'ensemble de ses visiteurs sous un jour nouveau.**

Pour cette fête médiévale et le spectacle pyrotechnique qui embrase traditionnellement les remparts du château, les spectateurs disposeront en effet cette année d'un support d'animation exceptionnel : **le théâtre de verdure.**



Construit sous l'égide du syndicat intercommunal en contrebas du bâtiment d'accueil à vocation touristique, pour un coût total de 150 000 € TTC, ce théâtre donne un cachet supplémentaire à ce site remarquable, au sein duquel il s'intègre d'ailleurs parfaitement.

Faisant face à l'agglomération valentinoise, le théâtre de ver-

ture d'une capacité de 3 000 spectateurs se compose de gradins en bois, pour les premiers rangs, et en herbe, ainsi que d'un espace scénique également en bois qui ne manquera pas de surprendre.

Construite en surplomb d'un talus, cette scène est effectivement surmontée d'une armature de bois en arc de cercle d'environ 21 mètres de hauteur, pouvant recevoir une bâche permettant de la « couvrir ». Si la fête de Crussol constituera à n'en pas douter le point d'orgue de ce nouveau lieu de spectacles, d'autres animations devraient très bientôt enrichir la programmation de ce théâtre de verdure, dont l'envergure et la situation en font un outil unique sur l'agglomération valentinoise.

**Le syndicat intercommunal et la Fondation Crédit Agricole Pays de France, partenaires.**

Chaque année la Fondation Crédit Agricole Pays de Fran-



Remise du chèque de la fondation du Crédit Agricole.

ce participe à la mise en valeur du patrimoine en aidant au financement de projets d'investissement sous la forme de concours. Ces aides sont réservées à des projets s'inscrivant dans le patrimoine rural et dont la finalité est de susciter ou de recréer une animation culturelle, touristique et économique et de faire des sites réhabilités de véritables lieux de vie.

C'est ainsi qu'un dossier concernant la mise en valeur du site de Crussol, déposé par le SIMCES (syndicat intercommunal des massifs de Crussol et de Soyons) a été retenu par la Caisse régionale et le comité local.

Mardi 22 avril, au cours d'une réception au local d'accueil de Crussol, M. Jean POUZACHE, président de la Fondation Crédit Agricole Pays de France, et M. Henri-Jean ARNAUD, président du syndicat, ont ainsi concrétisé leur partenariat : à cette occasion, une aide de la Fondation d'un montant de 9 050 € a été attribuée au syndicat intercommunal.

Cette étape supplémentaire en faveur de la réhabilitation, du développement et de la promotion de ce site exceptionnel devrait, à n'en pas douter, accroître encore sa renommée.



Visite du chantier.



# SENIORS

tendances

LE MAGAZINE DES SENIORS DRÔME-ARDÈCHE



en vente dans votre bureau de Presse

Impressions Modernes  
ZA Les Savines  
22, rue Marc-Seguin  
BP 230  
07502 Guilhaumand-Granges  
Tél. 04 75 44 54 96



Installateur qualifié



**- SECURITE ARDROM -**  
**LA PROTECTION**  
**LA TELEPHONIE**

Pôle 2000 - B.P. 133 Tél.: 04 75 81 80 80  
07131 Saint-Péray Cedex Fax : 04 75 81 80 89  
[www.ardrom.com](http://www.ardrom.com)  
e-mail : Sécurité.ardrom@wanadoo.fr

**TÉLÉSURVEILLANCE - INTERVENTION - CENTRE SERVEUR**

Tél.: 04 75 81 84 84  
Fax : 04 75 40 54 02

**SURVEILLANCE POLE 2000**

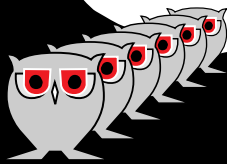
**GARDIENNAGE - PRÉVENTION - INTERVENTION**  
ZONE PÔLE 2000 - BP 123 - 07131 ST-PÉRAY CEDEX  
gpi2000@wanadoo.fr

Tél.: 04 75 40 38 55  
Fax : 04 75 40 38 92

TITULAIRE DE LA CHARTE  
PROFESSIONNELLE  
DE LA SÉCURITÉ

AGENT DE SÉCURITÉ  
MAÎTRE CHIEN  
- Industrie  
- Grande Distribution 24h/24h

**G.P.I. 2000**



# Événement

## Saint-Péray en ligne

**Depuis quelques années, les nouvelles technologies de l'information et de la communication font partie intégrante de la vie municipale :**

- dès la fin de l'année 2000, la Mairie se dote de la connexion Internet et commence à envisager la réalisation prochaine de son propre site Web ;
- à l'automne 2001, Saint-Péray franchit une nouvelle étape avec l'ouverture par France Télécom d'un accès à l'ADSL, «Asymmetric Digital Subscriber Line» ou ligne Internet haut-débit. C'est à cette date que la bibliothèque municipale offre à ses lecteurs la possibilité de surfer sur Internet.

**Après plusieurs mois de travail et de mise au point, le site de la ville de Saint-Péray est opérationnel. Le lancement officiel vient d'ailleurs d'avoir lieu il y a quelques jours.**

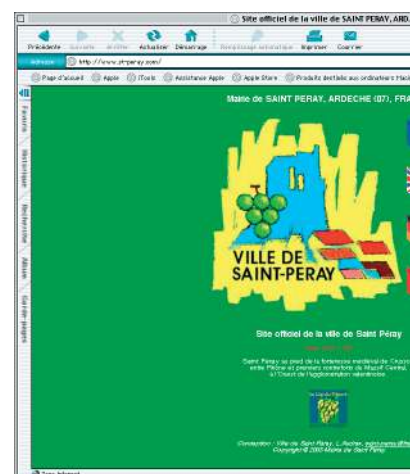
La première particularité de ce site est d'avoir été entièrement conçu en interne. Son concepteur, **Laurent AUDRAS**, par ailleurs adjoint au sport et à la jeunesse, a réalisé, à titre gracieux un site, à la fois pratique et complet, à l'architecture claire, donnant accès à une multitude d'informations.

Disponible, à terme, également en anglais, allemand et italien, ce site fait la part belle aux photos et aux graphismes, ce qui lui confère une esthétique globale agréable.

La volonté municipale est de faire de ce site un outil de communication instantanée entre la ville et les internautes. Loin d'être figé, les informations étant régulièrement mises à jour, le site officiel de Saint-Péray est appelé à évoluer en même temps que notre cité, à vivre au rythme de ses associations.

Derrière l'adresse : [www.st-peray.com](http://www.st-peray.com), se cache en effet une mine d'informations et de renseignements aussi bien destinés aux Saint-Pérollaises et Saint-Pérollais qu'aux autres visiteurs.

La page d'accueil, composée de différentes vues de la ville, précise l'organisation générale du site et oriente la navigation des internautes grâce au



menu général. Ce menu, que l'on retrouve d'ailleurs sur toutes les pages suivantes, se décline en arborescence selon 10 grandes catégories, elles-mêmes divisées en plusieurs sous-rubriques :

- **Situation :** Plan de situation avec accès et plan du centre-ville.
- **La ville :** Présentation de la ville, services publics et administrations, économie, jumelage...
- **La Mairie :** Services municipaux, service public en ligne (permettant d'effectuer certaines démarches administratives via Internet), comptes-rendus des conseils municipaux, ordures ménagères, urbanisme...
- **Tourisme :** Agenda, animations, Crussol, chemins de randonnée...
- **Viticulture :** Le vin de Saint-Péray...
- **Culture :** OMAC, associations, bibliothèque...



La Mairie de Saint-Péray remercie vivement les annonceurs.

Cantou



Depuis la pose de la première pierre en octobre 2002, les travaux de construction d'une unité de vie protégée ou Cantou ont considérablement avancé. Cette structure de 500 m<sup>2</sup> de plain-pied, attenante au Foyer de personnes âgées de Malgazon sera spécialisée dans l'accueil des personnes désorientées ou patients



atteints de la maladie d'Alzheimer. Elle disposera de 15 places dont 3 réservées à des courts séjours. Les services du foyer ont dernièrement procédé à l'achat de matériel (lits médicalisés...) ce qui devrait permettre une mise en service dès le mois de septembre 2003.

Eclairage du stade des Brémondrières



Durant le mois de mars, l'éclairage du stade a été entièrement refait de neuf : reprise de l'installation électrique et de l'alimentation générale et installation de deux bornes foraines.

Réfection de la salle des fêtes :

Les services municipaux ont mis à profit les mois de mars, avril et mai pour procéder à divers travaux de rénovation de la salle municipale, rue Jeanne d'Arc. Ceux-ci ont consisté en une réfection du sol (le parquet a été poncé et verni) et des peintures. L'intérieur de la salle se décline désormais en un dégradé de courbes bleues et vertes pour les murs et de vert foncé pour le plafond. Signalons également la rénovation du coin cuisine et l'installation d'un support d'éclairage autour de la scène qui vient s'ajouter à un dispositif de sonorisation. D'autres travaux ont concerné l'étanchéité de la toiture.



Page de présentation de la Ville de Saint-Péray, et du site comportant des vues générales du village.



Sport :

Office Municipal des Sports, associations...

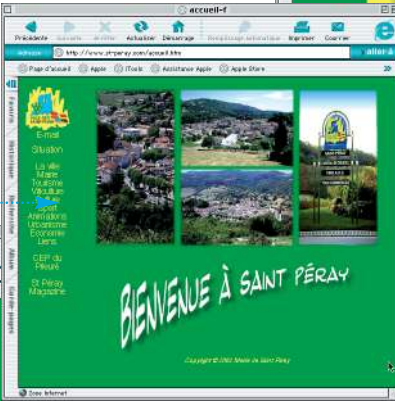
Animations :

Fêtes et manifestations...

Urbanisme :

Plan d'urbanisme de la commune...

2ème page d'accueil et de bienvenue sur le site.



La 1ère page d'accueil permet la sélection de la langue au choix !

Une page de liens vous permettra de surfer jusqu'aux sites des services de l'Etat et des administrations.



Informations municipales :

Cette rubrique vous permettra de suivre l'actualité de Saint-Péray et de retrouver votre Saint-Péray Magazine.

Enfin, ce site constitue également le point de départ d'un maillage conséquent d'autres sites que vous retrouverez derrière la rubrique « Liens » qui offre la possibilité à chaque internaute de se connecter à des services de l'Etat (préfecture de l'Ardeche...), à des administrations (CAF, ANPE, URSSAF...) ou à des collectivités locales (Région Rhône-Alpes, département de l'Ardeche, villes jumelles...). Autant de liens qui vous donneront plaisir à naviguer sur le Net !



Des liens qui permettent de surfer jusqu'au site du CEP du Prieuré.

# SAINT-PÉRAY

Grand choix  
de meubles

Venez visiter  
Entrée libre

## ANTIQUITÉS

04 75 40 53 93  
MAISON CHARRA

Rond point Pôle 2000 (Route de Valence) 07130 Saint-Péray

**VENTE - ACHATS - ESTIMATIONS**

Ouvert de 15h. à 19h. et sur rendez-vous

# Chapon

Travaux publics



Canalisateur eau, gaz et assainissement  
Irrigation - Génie civil  
Ouvrage d'art  
Transports  
Location de véhicules  
industriels et engins  
travaux publics

Zone artisanale du Guimand  
26120 MALISSARD  
Tél.: 04 75 85 44 20



## SERVICE NOTARIAL

Pour tous conseils juridiques, économiques et fiscaux  
consultez les NOTAIRES de Saint-Péray

**Maître DE CHALENDAR Louis**  
**Maître HERAIL-GIORDANO Martine**

# GMD

HYGIÈNE PUBLIQUE  
et ENVIRONNEMENT

**Antiparasitaires CAD**



- Dératisation - Désinsectisation
- Désinfection
- Protection anti-pigeons
- Thermo-nébulisation

Le Sagittaire B.P. 124  
07130 SAINT-PÉRAY  
Fax : 04 75 40 14 65

Ets agréé n° PARH 00016 - Min. agriculture et alimentation  
**04 75 40 47 50**



## Jeunesse

# Et pour les nouvelles

**La mise en service du centre multi-accueil à la rentrée prochaine offrira aux Saint-Pérolais un double service de crèche et de halte-garderie ; cela permettra ainsi de répondre au mieux à la nécessité d'offrir des modes de garde des jeunes enfants.**



D'une capacité totale de 20 places modulables selon les besoins, cette structure propose 12 places en crèche pour un accueil permanent des enfants de 0 à 3 ans et 8 places en garderie pour la garde des enfants de 0 à 6 ans pour des périodes limitées (3 demi-journées par semaine). Les dossiers de pré-inscription sont à retirer au service accueil de la mairie. Ce dispositif pourrait être complété par la mise en place d'un Relais d'assistantes maternelles ou R.A.M., avec une animatrice qui permettrait d'organiser, de structurer tout

tration concrète de la politique municipale en direction des familles et de la petite enfance qui est une priorité pour la municipalité, au même titre que la politique en faveur de la jeunesse dans son ensemble, de l'enfance à l'adolescence.

### de la crèche à l'école...

Afin que nos enfants puissent recevoir un enseignement de qualité dans les meilleures conditions possibles, les écoles publiques communales se voient attribuer, chaque année, des subventions scolaires qui participent à leur bon fonctionnement.



Le futur centre multi-accueil.

un réseau d'assistantes maternelles agréées sur la commune. Ces équipements à vocation sociale constituent une illus-

Par exemple, le Conseil municipal du 27 mars 2003 a ainsi alloué des subventions de 45€ par élève pour les fournitures et activités dans les classes primaires, 42€ par élève pour les classes maternelles, 156€ de fonctionnement administratif pour chacun des directeurs ou encore une dotation de fonctionnement informatique aux écoles primaires de 230€ par école.

Les écoles privées, selon une convention signée entre la municipalité et l'O.G.E.C. reçoivent une subvention conséquente pour la scolarisation des enfants de Saint-Péray (63 025€).

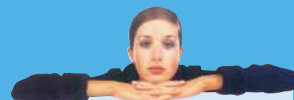




## Brèves

### Numéros d'Urgence

Le suicide est, avec 40 000 tentatives par an, un fléau qui touche tout particulièrement les jeunes de 15 à 20 ans, au point d'être la deuxième cause de mortalité au sein de cette tranche d'âge. Mais les concernent aussi d'autres problèmes : maltraitance, drogue, dépression, difficultés à aborder les problèmes de santé physique ou psychologique... Voici une liste des numéros d'appel d'urgence gratuits et anonymes qui leur sont destinés :



**Sida info service :**  
**0 800 840 800**

**Drogues info service :**  
**0 800 00 92 92**  
**ou 113**

**Fil santé jeunes :**  
**0 800 235 236**

**Allô Enfance**  
**Maltraitée (public) :**  
**0 800 05 41 41**  
**ou 119**

**SOS amitié :**  
**01 42 96 26 26**

**Enfance**  
**et Partage (associatif) :**  
**0 800 05 12 34**

### Horaires Piscine municipale



● **du 2 juin au 2 juillet 2003 :**  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 19h, Mercredi, samedi, de 12h à 19h.

● **du 3 juillet au 30 août 2003 :**  
Tous les jours (sauf le dimanche et jours fériés) de 12h à 19h30.

### Bon pour une entrée GRATUITE

à la piscine municipale de St-Péray

pour un jeune de moins de 18 ans ou étudiant (sur présentation d'un justificatif de situation et d'âge).

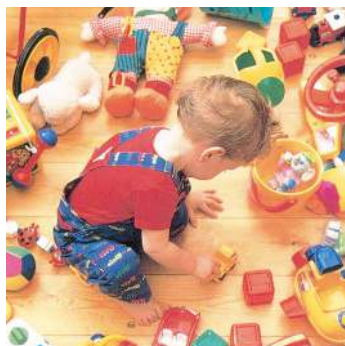
**Période : du 7/07 au 12/07/2003**

Nom : .....

Prénom : .....

Age : .....ans

# générations...



Mais l'action municipale ne s'arrête pas là puisque d'importants programmes de travaux, pour améliorer le cadre de vie des élèves et des enseignants, sont régulièrement réalisés dans les écoles publiques maternelles et primaires de la commune.

## du temps scolaire aux vacances...

Depuis plusieurs années, notre commune s'est dotée d'une structure d'animation et de loisirs à destination des jeunes durant les vacances scolaires. L'objectif du centre de loisirs sans hébergement ou C.L.S.H. est, sur la base de projets pédagogiques variés, de développer la créativité et le sens artistique de l'enfant, de faciliter son apprentissage de la vie en collectivité, de favoriser son développement et son autonomie dans un espace de convivialité et de liberté, et enfin de lui faire découvrir de nouveaux loisirs.

Le centre de loisirs est basé sur une double structure, chacune s'adressant à un public particulier :

- L'espace vacances, pour les plus jeunes (6-10 ans), avec au programme des activités ludiques, artistiques, sportives...
- Les vacances sportives, pour les plus grands (10-16 ans), proposant des activités sportives de pleine nature, voire d'aventure, comme le VTT, le kayak, le canyoning...

Sous la houlette de son directeur, M. PEALAT, le centre de loisirs fonctionne pendant les vacances scolaires de la Toussaint, les vacances d'hiver, les vacances de Printemps à

Pâques, et les vacances d'été en juillet (Eté-Jeunes). Si pendant les petites vacances, la formule d'accueil est l'inscription à la journée, en juillet l'inscription se fait à la semaine.

## Eté-Jeunes 2003 se déroulera :

● du 7 juillet au 1<sup>er</sup> août 2003 pour les plus jeunes (Espace vacances).

● du 30 juin au 25 juillet 2003 pour les plus grands (Semaines sportives)

*Les inscriptions se feront au service Accueil de la Mairie (rez-de-chaussée).*

**Renseignements au 04.75.81.77.77.**

En raison de la capacité d'accueil limitée, la date limite d'enregistrement des inscriptions est fixée au 27 juin 2003 pour les semaines sportives et au 4 juillet pour l'espace vacances.

## L'entrée dans la vie professionnelle...

Consciente de la difficulté pour nos jeunes de s'insérer dans la vie professionnelle, la commune de Saint-Péray a décidé de se donner les moyens de les aider. C'est pourquoi, **voilà déjà deux ans, elle a adhéré à la Mission Locale Nord Ardèche «Contact 07»**. A travers ses fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et de suivi,



ce service public propose aux jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, une relation personnalisée. Il guide les jeunes dans l'élaboration d'un véritable parcours d'insertion professionnelle individualisée et les aide dans leurs démarches de recherche d'emploi ou de formation.

En partenariat avec le Conseil régional, le Conseil général et l'ANPE, la Mission Locale offre une intervention globale au service des jeunes (emploi, formation, information, santé, logement). Animée par M<sup>me</sup> Valérie MALAVIEILLE, l'antenne de la Mission Locale de Saint-Péray bénéficie de locaux en Mairie de Saint-Péray. Depuis deux ans, le nombre de jeunes accueillis et suivis n'a cessé d'augmenter, passant de 25 en 2000 à 80 en 2002. A titre d'exemple, pour cette même année 2002, la Mission Locale a proposé 70 mesures de mise à l'emploi, 20 mesures de formations-emplois et 50 mesures de formations.

L'implantation d'une antenne de la Mission Locale en Mairie de Saint-Péray offre aux jeunes Saint-Pérollais un service de proximité, service qui pourrait s'étendre à d'autres communes du canton...

## et les loisirs... ?

Par le biais de diverses interventions dans le domaine du sport ou de la culture, la commune de Saint-Péray œuvre régulièrement et de façon suivie au développement des activités de loisirs pour nos jeunes, que ce soit au niveau des équipements mis à disposition (CEP du Prieuré, skate-parc...) ou des aides financières aux associations locales.

Ainsi, pour l'année 2003, les subventions allouées aux associations sportives saint-pérollaises, dont les adhérents de moins de 16 ans représentent par ailleurs plus de 40% de l'effectif total, s'élèvent à 36 250€, le montant de l'enveloppe consacrée à la culture étant de 42 374€.



Routes - Autoroutes - Voiries urbaines  
Aérodrome - Lotissements - Aménagements sportifs  
Infrastructures industrielles - Travaux particuliers



Z.I. La Palisse - B.P. 36 - 07160 LE CHEYLARD  
Tél.: 04 75 29 44 89 - Fax : 04 75 29 46 57

**LES COURRIERS RHODANIENS**

*Tourisme en Autocars...*

B.P. 148 - 07131 St-Péray Cedex

Contact : 04 75 81 09 09

Devis gratuit sur simple appel pour circuits ou séjour en autocar.  
Location de cars de 7 à 77 fauteuils.

**Matériaux de construction - Menuiserie  
Carrelage - Sanitaire  
Cheminée SUPRA**

Combustibles  
Bois de chauffage

**COSTE**

9, rue de la République - 07130 St-Péray  
Tél.: 04 75 40 30 31 - Fax: 04 75 81 08 90

**EDMOND**

Pour la pose de vos isolations cloisons sèches faux plafonds papiers peints peintures murs provençaux façades

Site internet : [www.vabres-edmond.fr](http://www.vabres-edmond.fr)  
E-mail : [www.edmond.vabres@wanadoo.fr](mailto:www.edmond.vabres@wanadoo.fr)  
Portable : 06 08 47 15 16  
06 85 06 97 25

**VABRIES**

**POMPES FUNÈBRES MARBRERIE**

5, place de la Paix  
07130 Saint-Péray  
Tél./Fax 04 75 40 35 92

302, rue Marc-Séguin  
07500 Guilhaud-Granges  
Tél. 04 75 40 84 06

54, voie Romaine  
07300 St-Jean-de-Musols  
Tél. 04 75 07 93 02

construction de caveaux et entourages  
monuments, pierres, granit, marbres, ciment armé  
gravure, sculpture  
articles funéraires  
fournitures de cercueils  
transport de corps sur toutes distances avec ou sans mise en bière

# Citoyenneté

## Bruit et respect du voi

**L'été arrive et, avec la chaleur, chacun cherche un peu de fraîcheur, ouvrant ses fenêtres le soir venu. Probablement y-a-t-il là un rapport de cause à effet, c'est précisément à cette période que les bruits de voisinage et notamment les bruits de comportements désinvoltes sont le plus souvent dénoncés.**



### 10 recommandations pour bien s'entendre en copropriété et ailleurs

- ♦ Je ne marche pas avec des chaussures bruyantes.
- ♦ Je modère le son de ma télé, de ma chaîne Hi-Fi, de ma radio.
- ♦ J'achète des appareils électroménagers silencieux.
- ♦ Je ne bricole pas en dehors des horaires recommandés.
- ♦ Je mets des feutres sous les pieds de mes chaises.
- ♦ Je préviens mes voisins lorsque j'organise une fête et je veille à limiter leur gêne.
- ♦ Je ne claque pas les portes ; j'ouvre et je ferme mes volets sans bruit.
- ♦ Je descends les escaliers sans bruit.
- ♦ Je veille à ce que mon chien n'aboie pas inconsidérément.
- ♦ Je tonds ma pelouse aux horaires réglementés.

A l'origine de la grande majorité des contentieux liés au bruit : les nuisances produites par le comportement sans gêne, la négligence ou simplement le caractère expansif de certains voisins qui sont parfois susceptibles de créer des conflits aigus. Les bruits causés par l'utilisation des piscines privées sont d'ailleurs de plus en plus fréquemment mentionnés.

Prévenir les bruits de voisinage est donc essentiel et concerne chacun d'entre nous. Cela repose sur le respect et l'observation de quelques règles simples et principes élémentaires :

**Le droit de chacun a pour limite le droit des voisins, chacun est à la fois gêneur et gêné, chacun doit maîtriser le bruit qu'il fait.**

**De jour comme de nuit, la tranquillité est un droit reconnu à chacun, respecter celle des autres est un devoir pour tous.**



### Le saviez-vous ?

Un arrêté préfectoral du département de l'Ardèche du 12 juillet 2002 fixe des plages horaires pour les travaux de bricolage ou de jardinage comportant l'utilisation

# sinage...

d'appareils bruyants, comme les tondeuses à gazon, les motoculteurs, les tronçonneuses..., à savoir :

- ♦ du lundi au samedi de 8h à 20h;
- ♦ le dimanche et les jours fériés de 10 à 12h et de 16 à 18h.



## Autre gêne pour le voisinage : l'incinération de végétaux

Il est rappelé que toute incinération est interdite à moins de 50 mètres des habitations et doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie.

En effet, tout propriétaire ou ayant droit qui a l'intention de procéder à des incinérations de végétaux coupés ou sur pied, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre, doit préalablement en faire la déclaration en mairie, 5 jours francs au moins avant la date prévue pour l'opération.

Les imprimés de déclaration sont disponibles en mairie et l'autorisation est valable 2 mois. Le demandeur est tenu de prévenir le matin même de l'opération avant la mise à feu, les sapeurs-pompiers en téléphonant au **04 75 66 36 18**.

Afin d'assurer une surveillance constante et directe, le propriétaire ou son ayant droit doit être présent sur les

lieux de l'opération pendant toute la durée du feu, qui ne saurait excéder en tout état de cause l'heure légale de coucher du soleil (excepté pour les feux d'artifice).

**Pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre, toute incinération est formellement interdite**, sauf dérogation préfectorale.

Tout contrevenant à ces dispositions s'expose aux peines prévues dans l'article R322.5 du code forestier et les articles R 610-1 et 131-13 du code pénal.

### En bref :

Ecobuage interdit en juillet, août et septembre ;  
Incinérations autorisées d'octobre à fin juin, sous réserve d'une déclaration préalable ;  
Déclaration à déposer en mairie 5 jours francs avant la date prévue de l'opération ;  
Autorisation valable 2 mois ;  
Présence obligatoire du demandeur pendant toute la durée du feu ;  
Prévenir les sapeurs-pompiers avant la mise à feu.

Par ailleurs, conformément à la loi du 13 juillet 1992 et à l'article 84 du règlement sanitaire départemental, il est strictement interdit de brûler les déchets tels que les plastiques, les emballages divers, les détritres industriels, etc. Le dépôt en déchetterie résoud souvent bien des problèmes : vous pouvez éliminer vos autres déchets (gravats, ferrailles, déchets verts, huiles usagées... dans la limite d'1m<sup>3</sup>) en les acheminant jusqu'à la déchetterie intercommunale située rue Henri Dunant à Guilhaud-Granges.

**Jusqu'au 31 octobre**, la déchetterie est ouverte :

- ♦ du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h45 à 18h
- ♦ le samedi, de 8h30 à 16h30.

**Dans tous les cas, le bon sens, le savoir vivre et le respect des autres doivent dicter la conduite de chacun.**



**Prochainement à Saint-Péray**

**«Les Hameaux de Chavas»**

**25 Maisons individuelles**

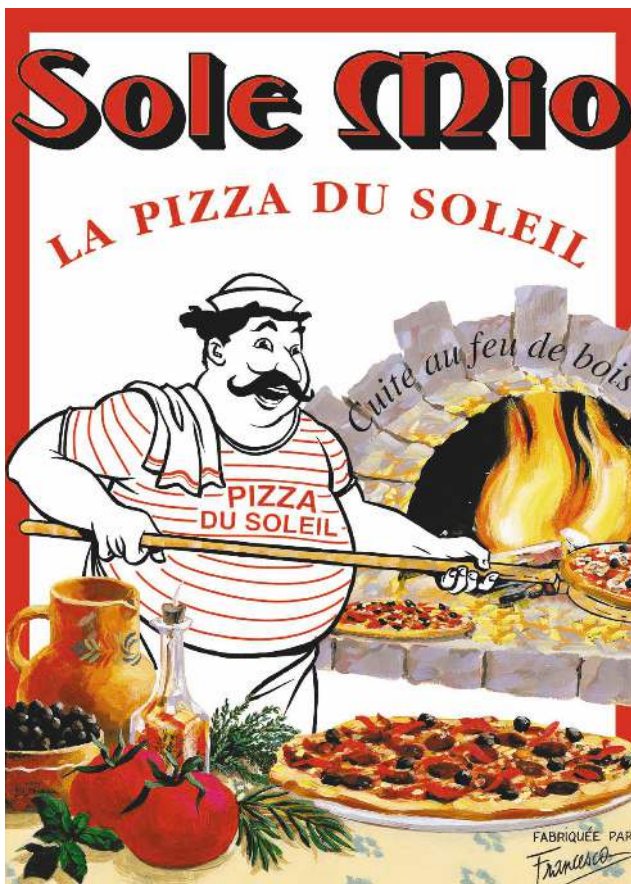


**5% à la réservation - 95% à la remise des clés.**

**EUROPEAN HOMES**

Constructeur National depuis 30 ans

Liste privilège au **04 75 81 07 81**



*Fabrication artisanale de pizzas cuites au feu de bois et surgelées.*

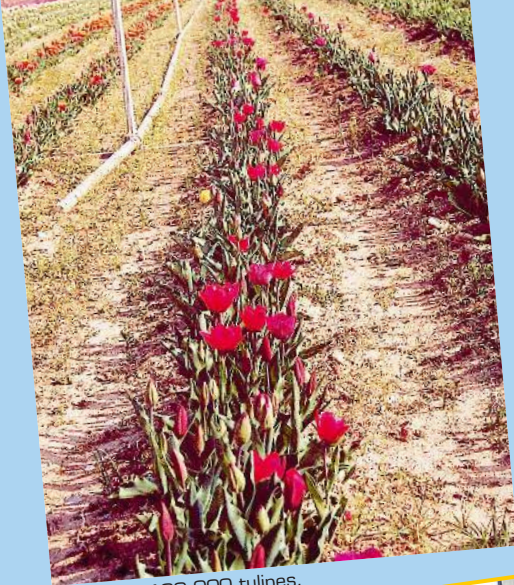


**SOLE MIO**

**ZA du Guimand - 26120 Malissard - FRANCE**

Tél.: (33) 04.75.85.47.74 - Fax : (33) 04.75.85.47.75

E-mail : [sole.mio@wanadoo.fr](mailto:sole.mio@wanadoo.fr)



Opération 100 000 tulipes.



Cantou : fin du gros œuvre.



Exposition de patchworks au CEP du Prieuré.



Concert de la chorale Arlequin au CEP du Prieuré.



Inauguration du caveau de la confrérie : «Le Clos de Crussol».



Concert percussions de l'école de musique de St-péray au CEP du Prieuré le 13 mai 2003.



Remise des prix de la Sécurité routière.



Fête de l'Europe du 9 mai 2003.



Echanges scolaires : 46 élèves du collège de Crussol en route vers ASSO.



Fête de l'Europe du 9 mai 2003.



L'équipe de basket du club handisport ardéchois.



Vogue de Pâques : Pogne et vin blanc en musique.



Concert percussions de l'école de musique de St-péray au CEP du Prieuré le 13 mai 2003.



La Reine allemande 2003 Barbara et ses princesses Anita et Christine.



Les Reines des Vins et du Jumelage 2002.

## DICOBAT SA

Economie et Coordination de la Construction  
Assistance Maître d'Ouvrage - CSPS -  
CAO/DAO  
Qualité O.P.Q.T.E.C. - Membre U.N.T.E.C.

Z.A. la Maladière - Pôle 2000 Nord - 07130 St-Péray  
Tél.: **04 75 74 70 70** - Fax: 04 75 74 70 71  
Internet : [www.dicobat.fr](http://www.dicobat.fr) - E-mail : [Economiste@dicobat.fr](mailto:Economiste@dicobat.fr)

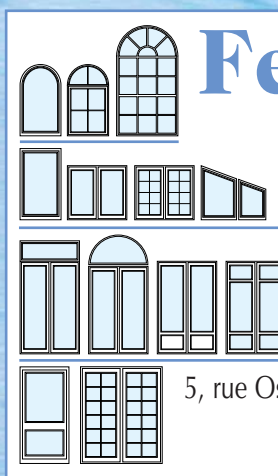


**Location de Matériels et toute la Motoculture de Plaisance**

**BRICO LOCATION SERVICE**  
18, av. Victor TASSINI (centre ville) 07130 St-Péray  
LOCATION - VENTE - RÉPARATION - ENTRETIEN

Agent : **HONDA** JARDIN  
**STIHL** - Husqvarna  
S.A.V. : **BRIGGS** et **STRATON**  
Groupes électrogènes **SDMO**

**Tél.: 04 75 80 00 28**  
du Lundi au Samedi 8h/12h - 14h/18h30



**Fermeture PVC**

Fabrication et pose de menuiseries P.V.C.

5, rue Oscar Saint-Prix - 07130 St-Péray  
Tél.: **04 75 40 48 11**  
Fax : **04 75 40 48 00**

Pour la réussite de vos manifestations, mariages, fêtes de famille...

**GLAÇONS SERVICE**

Nombreux dépôts en Drôme / Ardèche

Glaçons apéritifs - Pain de glace - Glace pilée - Glace à sculpter.  
Location bacs, congélateurs, réfrigérateurs, véhicules frigo, tourne broche.

Zone Pôle 2000 Saint-Péray  
Tél.: 04 75 80 07 85 - Port. 06 07 21 25 33



# Animations / Cult

## Saint-Péray au rythme

**Après la fête de la musique qui a transformé la place de l'Hôtel de Ville en vaste ludothèque autour du thème «Jeux ma muse», après la sérénade désormais traditionnelle offerte aux Saint-Pérollais par l'école de musique et l'Harmonie, l'animation estivale se poursuit avec :**

### 37<sup>ème</sup> Fête des Vins et du Jumelage

5-6-7 septembre

♦ **Vendredi :**  
*Soirée du jumelage.*

Au programme, «Vive la Vie», spectacle de la Compagnie Patrice Péricard. C'est une Ode à la Vie, une balade à travers la chanson de 1960 à nos jours autour de différents tableaux musicaux. L'élection de la Reine des Vins et de ses Dauphines viendra ponctuer l'ensemble des animations, qui se clôtureront par le traditionnel bal.

♦ **Samedi**  
*Journée sportive :* randonnées pédestres, rallyes cyclo route et VTT, concours de pétanque, démonstration de boule lyonnaise. Sous le chapiteau, à 16h, spectacle jeu-ne public.

*En soirée :* Variétés Internationales sous le chapiteau avec un hommage à Dalida, «le Show d'une vie», suivi d'un spectacle folklorique « le printemps des Andes », et pour finir, grands standards de la variété italienne avec en bonus ténor et mandolines. Podiums musicaux dans le centre-ville et bal rue Ferdinand Malet.

♦ **Marché aux vins des côtes du Rhône méridionales et septentrionales**

Organisé au gymnase de Saint-Péray, samedi 6 et dimanche 7 septembre de 9h30 à 19h30.



Renseignements :  
**O. M. A. C.**  
**04 75 74 77 00**

### Crussol en fête

samedi 28 juin

Une animation en partenariat avec la ville de Guilherand-Granges.

♦ **Dès 15h :** une animation médiévale avec campement, fauconnerie équestre, théâtre de rue fera revivre ce site exceptionnel ;

♦ **21h30 :** concert de rock celtique avec le groupe «MELUSE» dans le cadre du nouveau théâtre de verdure ;

♦ **22h45 :** embrasement du château et spectacle «son et lumières».

Prix d'entrée sur le site : 5€ (à partir de 13 ans) / supplément navette : 3€

♦ **Dimanche**  
*Le matin :* cérémonie officielle du jumelage. Les délégations allemande, italienne et portugaise, le comité de jumelage et différents représentants officiels se retrouveront sous le chapiteau afin de célébrer ensemble le jumelage et la fraternité européenne.

*L'après-midi :* une grande parade musicale et folklorique animera les rues de la commune à partir de 15h. Une partie des acteurs du défilé se retrouvera sous le chapi-

## Association «Les amis de René GAU»

René GAU est un homme de racines. Racines familiales auxquelles il est très attaché, racines profondes à la source de son art qui est tout en recherche : il a en horreur le superficiel et la facilité. Racines charriées par ce grand Rhône sur les rives duquel il a tant rêvé étant enfant, racines dont il s'est emparé et que son regard a transformé en toiles ou en sculptures à la lisière de l'abstrait.

Une association destinée à promouvoir l'œuvre de ce peintre qui marque actuellement de son génie la peinture à Valence vient de voir le jour. Sous la présidence de M. Jean-Louis BESSIERE, l'association «Les Amis de René GAU», a décidé d'éditer un ouvrage consacré à cet artiste valentinois.

Ecrit par Josiane DEBARD et illustré par Arnaud CHAPUY, ce livre, **René GAU, l'envol du héron**, raconte la vie mouvementée, à la fois riche et douloureuse, de ce «curieux» personnage.

Cet ouvrage de 184 pages contient près de 400 reproductions, œuvres et photos de famille. La parution, prévue fin du premier semestre de l'année 2003, s'accompagnera d'un événement artistique de grande ampleur avec une première rétrospective des œuvres de l'artiste.

**Pour tous renseignements :**

Association :  
«Les Amis de René GAU»  
6 rue Gaspard Monge  
B.P. 224  
26502 BOURG-LES-VALENCE



Fête des vins et du jumelage septembre 2002.

teau pour diverses démonstrations. Le week-end se terminera avec le groupe Les Zonnions.

## Forum des Associations

samedi 13 septembre

La rentrée sera marquée par le forum des associations proposé par l'OMAC et l'O.M.S. qui se tiendra le samedi 13 septembre à partir de 14h au CEP du Prieuré. Lieu de rencontres entre le public à la recherche de renseignements et les représentants d'associations : chacun trouvera là un panel d'activités sportives, culturelles, etc... Animations et démonstrations seront proposées tout au long de l'après-midi.

## Semaine du goût

vendredi 16 et  
samedi 17 octobre



2003 sera marquée par une nouveauté avec l'organisation d'importantes animations au CEP du Prieuré pour la Semaine du Goût. Pour l'occasion, l'OMAC s'associera avec de nombreux partenaires tels que l'UCIAL, l'Office de Tourisme, la Bibliothèque, «Goûtez l'Ardèche», le C.G.A.D. (Confédération Générale de l'Alimentation de Détail), l'U.D.S.A.M.A. (Union Départementale des Artisans Ardéchois).

### ♦ Vendredi 16 octobre :

☞ Découverte du goût proposée aux enfants des écoles primaires de Saint-Péray. Matinée animée par Goûtez

l'Ardèche et le Syndicat des Bouchers 07.

☞ L'après-midi, trois ateliers culinaires, «découverte d'une recette», où des intervenants professionnels, un traiteur, un cuisinier et un pâtissier, vous donneront les secrets de leurs tours de main. Dégustation de produits finis préparés par vos «professeurs».

30 inscriptions maximum  
10€ de participation aux frais.

Les inscriptions seront prises en compte entre le 15 septembre et le 15 octobre.

Renseignements au  
**04.75.74.77.00.**

☞ «Contes, châtaignes» à partir de 19h, rôtie de châtaignes et vin blanc organisée par l'UCIAL.

☞ A 20h, soirée contes proposée par la Bibliothèque Municipale pour retrouver la saveur et l'ambiance des veillées d'autrefois !

### ♦ Samedi 17 octobre :

☞ Toute la journée dans le chai, salon du Goût, pour le plaisir des yeux et le régal des papilles, un marché aux mille saveurs. Entrée 2 euros - gratuit pour les enfants (moins de 12 ans).



## Relations internationales



La célébration de la Journée de l'Europe, le 9 mai dernier, pour laquelle le comité de jumelage avait organisé une retraite aux flambeaux suivie d'un concert sur la place

de l'Hôtel de Ville a marqué le lancement des activités 2003 de l'association. Trois semaines plus tard, du 29 mai au 2 juin, une délégation officielle d'une quinzaine de personnes s'est rendue à Groß-Umstadt pour la traditionnelle visite amicale de l'Ascension.

Les mois à venir sont également particulièrement chargés : alors que notre commune sera représentée par MM. GAILLARD et GIRAUD, adjoints au maire, dans la ville portugaise de Santo-Tirso pour la fête de Sao Bento au début du mois de juillet, commenceront les préparatifs d'accueil de nos amis allemands, italiens et portu-

gais pour notre Fête des Vins et du Jumelage de septembre. Puis ce sera au tour d'une délégation de Saint-Péray de se rendre dans nos villes jumelles de Groß-Umstadt et Asso à l'automne prochain.

## Le comité de jumelage de Saint-Péray communique :

Deux déplacements en car sont organisés par le comité de jumelage de Saint-Péray pour se rendre dans nos villes jumelles :

♦ le premier, du 18 au 22 septembre 2003, pour

assister à la **Winzerfest de Groß-Umstadt.**

♦ le second, du 3 au 6 octobre 2003, pour assister à la **Fête du Cheval de Asso.**

La participation aux frais est de 80 € pour les membres du comité et de 95 € pour les non-adhérents, pour l'un ou l'autre de ces déplacements.

**Intéressés ? N'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité de jumelage au 04 75 81 77 81, pour plus de renseignements.**



## Et si on parlait... imp



### TRAVERSIER

Charpente - Couverture

**Pôle 2000 Zone Nord  
07130 Saint-Péray**

**Tél.: 04 75 81 85 10  
Fax : 04 75 40 58 88**



**BAUDOINE OPTICIENS**

**75€ MAXI  
(491,97 F)**

*Maïlen*

**2, place de l'Hôtel de Ville SAINT-PÉRAY 04 75 40 43 00**

Nous mettons vos idées sur... Le papier!



7, Rue Pierre & Marie Curie  
Quartier Gare - 07130 Saint-Péray - France  
☎ 04 75 40 53 03  
Fax : 04 75 80 03 59  
Mobile : 06 82 03 66 96  
e-mail : viacom.07@wanadoo.fr

**Une valeur locative brute est attribuée à chaque immeuble bâti. Elle est déterminée par comparaison avec celle des locaux de référence choisis dans la commune. Les évaluations sont arrêtées par le centre des impôts fonciers, après examen avec la commission communale des impôts directs.**

les lois de finances. Pour l'année 2003, cette revalorisation s'élève à 1,015, soit une augmentation de 1,5%. Dans chaque commune aussi, une valeur locative moyenne est calculée pour servir de base de calcul aux abattements concernant la taxe d'habitation.

### € Détermination de la base d'imposition :

#### ■ Taxe foncière sur les propriétés bâties

C'est la valeur locative brute, diminuée d'un abattement forfaitaire de 50 % qui est retenue comme base d'imposition (appelée aussi revenu cadastral).

#### ■ Taxe d'habitation

Chaque année la valeur locative est revalorisée par application de coefficients forfaitaires de majoration fixés par

A la valeur locative brute sont appliqués des abattements :  
- abattement général à la base, facultatif pour les communes



### Les taux communaux

	de 1995 à 2002	2003
Taxe d'habitation	14,70%	15,88%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,62%	19,03%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	60,15%	64,97%
Taxe professionnelle	12,89%	13,92%

#### Exemple de calcul de la cotisation communale 2003 pour une base d'imposition de 3 000 :

Sans augmentation du taux :  $3\ 000 \times 14,70\% = 441\text{€}$   
Avec augmentation du taux :  $3\ 000 \times 15,88\% = 476\text{€}$

soit une augmentation de la cotisation de 7,94 %.

A plusieurs reprises, l'opposition municipale a mis en avant la différence des taux saint-pérollais par rapport à ceux d'une ville voisine. Si cette différence existe bien, il convient de relativiser : l'écart s'est nettement réduit depuis 1995 (voir tableau ci-dessous)

	Saint-Péray		Commune voisine	
	1995	2003	1995	2003
Taxe d'habitation	14,70%	15,88%	9,88%	13,11%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,62%	19,03%	10,45%	13,99%





# Le budget communal 2003

## ôts locaux

(la municipalité de Saint-Péray a décidé d'accorder l'abattement maximum de 15%) ;

-abattement pour personnes à charge.

Par différence, on obtient la base d'imposition.

### Montant de l'impôt :

A cette base d'imposition sont appliqués les différents taux : communaux, départementaux et régionaux (seulement pour la taxe foncière sur les propriétés bâties). On obtient ainsi le montant de l'impôt, auquel il faut ajouter les frais de gestion prélevés par l'Etat.

### Exonérations et dégrèvements :

#### ■ Taxe foncière sur les propriétés bâties

Sont exonérées, sous condition de revenus, les personnes âgées de plus de 75 ans ou titulaires de l'allocation aux adultes handicapés, ainsi que les personnes titulaires de l'allocation supplémentaire.

Peuvent bénéficier d'un dégrèvement de 100 € au plus, les personnes âgées de plus de 65 ans et de moins de 75 ans, sous condition de revenus.

#### ■ Taxe d'habitation

Sont exonérés, sous condition de revenus, les personnes âgées de plus de 60 ans, les veufs ou veuves, certains infirmes ou invalides, les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés ou de l'allocation supplémentaire, ainsi que les titulaires du Revenu Minimum d'Insertion.

Enfin, les contribuables qui ne bénéficient pas des mesures d'exonération ou de dégrèvement, et dont les revenus ne dépassent pas certaines limites, bénéficient du plafonnement de leur cotisation.

Le budget pour l'année 2003 s'équilibre à la somme de 9.620.399 €, répartie en deux sections :

- 5 248 180 € pour le fonctionnement
- 4 372 219 € pour l'investissement

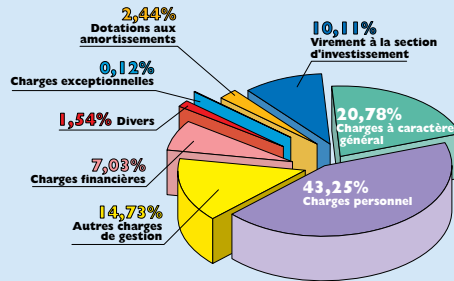
Les charges nouvelles qui nous ont été imposées par l'Etat représentent l'équivalent d'une perte de 9% de nos impôts locaux. Ces charges constituant des dépenses de fonctionnement, il était logique qu'elles soient financées par l'impôt, et non par l'emprunt, dont la mobilisation ne serait qu'un pur artifice budgétaire. La municipalité, comme la plupart des collectivités territoriales, a dû procéder à une augmentation des taux d'imposition.

Ainsi, après huit années de non-augmentation des taux des impôts locaux, la majorité municipale a dû prendre la décision de les augmenter de 8%.

Malgré ce contexte difficile, le résultat de fonctionnement augmente de 24% par rapport au budget précédent, et le taux d'endettement est maintenu aux alentours de 25%.

### Section de fonctionnement : Dépenses

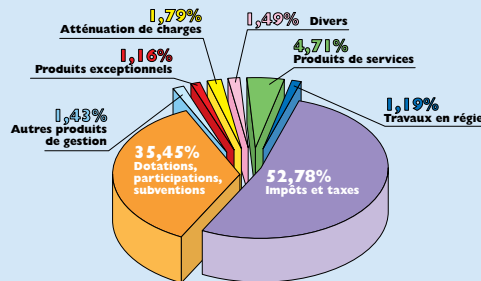
Charges à caractère général	1 090 510
Charges de personnel	2 270 000
Autres charges de gestion	773 250
Charges financières	369 000
Divers	80 500
Charges exceptionnelles	6 500
Dotations aux amortissements	128 000
Virement à la section d'investissement	530 420
<b>Total des dépenses</b>	<b>5 248 180</b>



Les dépenses sont maîtrisées : les charges à caractère général diminuent de 5 % et les charges financières (intérêts des emprunts) restent stables.

### Section de fonctionnement : Recettes

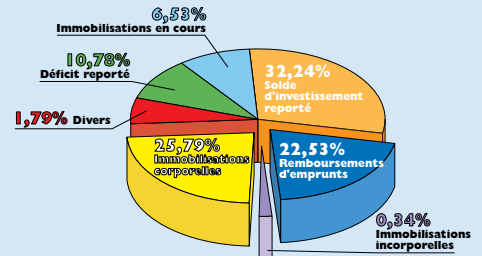
Produits des services	247 000
Travaux en régie	62 400
Impôts et taxes	2 770 117
Dotations, participations, subventions	1 860 443
Autres produits de gestion	75 000
Produits exceptionnels	61 150
Atténuation de charges	94 000
Divers	78 070
<b>Total des recettes</b>	<b>5 248 180</b>



Les impôts et taxes représentent 52,78 % des recettes de fonctionnement, dont 48,18 % pour les impôts locaux.

### Section d'investissement : Dépenses

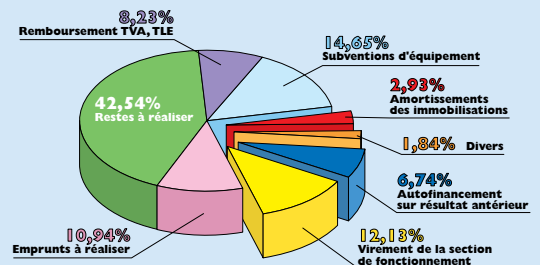
Solde d'investissement reporté	1 409 542
Remboursements d'emprunts	985 000
Divers	78 070
Immobilisations incorporelles	15 000
Immobilisations corporelles	1 127 721
Immobilisations en cours	285 500
Déficit reporté	471 386
<b>Total des dépenses</b>	<b>4 372 219</b>



Bien que les travaux nouveaux (1 428 221) soient en diminution par rapport aux années précédentes, les dépenses d'équipement, compte tenu de l'investissement reporté, représentent 65 % de la section d'investissement.

### Section d'investissement : Recettes

Remboursement TVA, TLE	360 000
Subventions d'équipement	640 576
Amortissements des immobilisations	128 000
Divers	80 500
Autofinancement sur résultat antérieur	294 637
Virement de la section de fonctionnement	530 420
Emprunts à réaliser	478 314
Restes à réaliser	1 859 772
<b>Total des recettes</b>	<b>4 372 219</b>



Les ressources propres de la commune (amortissement, autofinancement, virement) représentent 30 % des recettes d'investissement. Les travaux nouveaux sont subventionnés à hauteur de 45% de leur montant.

Aujourd'hui, dans cette période de réformes, de décentralisation, de transferts des charges de l'Etat vers les collectivités territoriales, la crainte des élus locaux c'est qu'à nouveau ces transferts ne s'accompagnent pas des indispensables moyens nécessaires et qu'on assiste alors à un transfert de fiscalité du niveau national au niveau local.

**VENTE - LOCATION,  
CAMION NACELLE,  
NACELLE et PLATEFORME  
ÉLEVATRICE.**

Rue des Entreprenants  
B.P. 408 - Zone Pôle 2000  
07130 Saint-Péray  
**Tél.: 04 75 81 09 63**



## Nouvelles Jumelles E

**La nouvelle avait été annoncée à la population saint-périllaise dès le mois d'octobre 2002, dans le Saint-Péray Actualités, et depuis, vous êtes nombreux à avoir constaté leur présence sur le bord des routes de notre commune.**

conducteurs que pour les passagers), de l'utilisation de **téléphone portable**, de la présence effective de la vignette verte de l'assurance. C'est dire la précision de la vision à travers les optiques de ces jumelles !

L'effet dissuasif de ce radar ultra-performant se trouve renforcé par une relative facilité d'utilisation : une simple visée sur le véhicule permet de déterminer sa vitesse instantanée. En outre, les jumelles et leur support sont aisément manipulables ce qui permet **une grande mobilité des opérations de contrôle sur tout le territoire de la commune**, que ce soit dans les rues du centre-ville ou sur les voies d'accès à Saint-Péray, comme la RN 86, la route de la Plaine...

Les jumelles **Eurolaser** qui équipent nos policiers municipaux depuis le mois de mars traduisent bien la volonté de la municipalité de **renforcer la sécurité routière**, cette grande cause nationale.

Depuis le mois de mars, **les actions préventives** se sont succédées régulièrement avant de laisser place récemment à une nécessaire **phase répressive**. Dans la lutte contre la délinquance routière, il ne saurait y avoir de prévention sans répression car ce sont là les deux outils d'un seul et unique objectif : la sécurité de tous, piétons, cyclistes, cyclomotoristes et automobilistes.

L'achat de ce matériel de pointe avec la commune voisine de Guilhaud-Granges répond à un objectif évident d'une plus grande sécurité, par un contrôle de l'application des consignes du code de la route.

En effet, en cas d'infractions relevées, l'éventail des sanctions applicables revêt un caractère dissuasif :

En effet, leur portée, de l'ordre de 600 mètres, permet un contrôle non seulement de **la vitesse du véhicule** quel qu'il soit, mais également **du port de la ceinture de sécurité** (tant pour les



**Villa Marco**  
Mobiliers et Artisanat du Monde

**Zone Pôle 2000**  
(à l'emplacement de Babou)  
**07130 Saint-Péray**



**Gedimat**  
**Samat**

**Négoce en matériaux Bricolage**  
**Vente aux professionnels**  
**et aux particuliers**

Face à Pôle 2000 - B.P. 222  
07130 Saint-Péray

**Tél.: 04 75 44 40 22 (+) - Fax : 04 75 44 58 21**





# urolaser



Les jumelles Eurolaser qui équipent nos policiers municipaux depuis mars.

◆ **Utilisation d'un téléphone portable (tenu en main) lors de la conduite d'un véhicule :** Retrait automatique de 2 points sur le permis de conduire et amende de 22€\*.

◆ **Non-port de la ceinture de sécurité à l'avant comme à l'arrière :** Retrait automatique de 3 points pour le conducteur et amende de 90€\*.

◆ **Excès de vitesse :** Retrait automatique de 1 à 3 points, variable selon la vitesse constatée, et amende.

\* Ces montants de 22€ et 90€ ne sont valables que pour un règlement dans les 3 jours. Passé ce délai, les tarifs appliqués sont respectivement de 35€ et 135€.

La sécurité routière est un souci majeur et régulier de la municipalité, dont l'objectif est à terme de **faire évoluer les mentalités et le comportement des usagers de la route.**

La police municipale réalise aussi des opérations régulières de contrôle des deux roues (contrôle de l'éclairage, des freins, de la pollution sonore via le sonomètre, circulation sur les trottoirs ou en sens interdit...) ; autant d'actions qui viennent en complément des opérations menées par la gendarmerie ou la brigade motorisée.

## Où va le produit des amendes ?

Contrairement à une idée répandue, le produit des amendes ne constitue pas une source directe de recette pour la collectivité. En clair, elles n'alimentent pas les caisses de la commune.

C'est l'Etat qui perçoit cet argent qui abonde en fonds destiné à des investissements pour améliorer les transports et la circulation routière. Des sommes sont reversées à chaque département et le conseil général peut accorder des subventions aux communes pour des opérations permettant l'aménagement de carrefours, de voirie, de signalisation... qui améliorent la circulation et la sécurité routière, ainsi que les transports en commun.

## Déroulement d'une opération de contrôle de vitesse

Le jeudi 27 mars, la police municipale a procédé à des contrôles de vitesse à différents endroits de la commune. Cette opération à but préventif visait à faire prendre conscience aux automobilistes et conducteurs de deux roues de leur attitude répréhensible au regard du code de la route mais aussi de les

informer sur les sanctions encourues et les risques qu'ils font peser sur eux-mêmes et les autres.

Dans l'immense majorité des cas, la réaction des automobilistes pris en faute était la même : surprise et étonnement.

Cela prouve bien que pour corriger les comportements dangereux, il faut faire évoluer les mentalités. Force est de reconnaître que dans ce cas précis les jumelles Eurolaser jouent un rôle dissuasif primordial.

■ **Quai Jules Bouvat :** Deux voitures en infraction à plus de 70 km/h en 45 minutes de contrôle ;

■ **Sur la RN 86 en direction de Cornas :** L'opération a permis «l'interpellation» de huit voitures à la vitesse excessive ; 5 ont été contrôlées à une vitesse supérieure à 70 km/h et 3 d'entre elles à une vitesse

supérieure à 80 km/h, alors que la vitesse maximale autorisée à cet endroit-là est, rappelons-le, de 50 km/h.

Ces différentes opérations ont également mis à jour certains comportements répréhensibles : dépassement non autorisé, non-respect des distances de sécurité ou encore défaut de papiers en règle et défaut de contrôle technique, qui ont valu aux conducteurs d'être convoqués au bureau de la police municipale pour une régularisation de situation.

### Rappel :

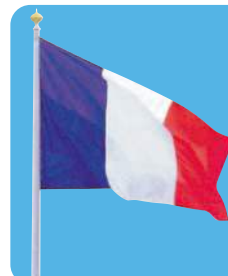
La Mairie rappelle à tous les automobilistes qu'il est formellement interdit, en raison du marché, de stationner sur la place de l'Hôtel de Ville le mercredi matin. Les véhicules en infraction seront, après verbalisation, immédiatement enlevés et mis en fourrière (intervention de la fourrière dès 6h).



## A l'honneur

Nous apprenons la nomination au grade d'officier de l'Ordre National du Mérite de **M. Gérard MALLÉN**, maire honoraire de Saint-Péray.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.





**Travaux Publics - Maçonnerie  
Canalisations eau, Assainissement,  
Réseaux électriques,  
Eclairage Public et Gaz.**

Z.A. de Marcerolles - Rue Aristide-Bergès  
26500 BOURG-LES-VALENCE  
Tél.: **04 75 82 94 91** - Fax: **04 75 82 94 75**

**LES HALLES DE RUSSOL**

**Fruits et Légumes  
Vins en vrac.**

Zone Pôle 2000 - 07130 Saint-Péray  
Tél.: 04 75 40 24 22 - Fax : 04 75 40 40 46

**Vos idées, vos couleurs, de la création à l'impression**

de la carte de visite à la brochure  
Faire part mariage, naissance, deuil  
Photocopies numériques Noir/Couleur  
Reliures spirale ou collée

**IMPRIMERIE  
Plancher**

23, rue Ferdinand Malet 07130 SAINT-PÉRAY  
Tél. 04.75.40.31.65 - Fax 04.75.40.57.70

**ALPH**  
*traitements*

Votre spécialiste depuis 1984

**TRAITEMENT DE CHARPENTES**  
NETTOYAGE et COLORATION de TOITURES  
ASSECHEMENT des MURS

Produits non toxiques agréés - Possibilité location  
Contrôle et devis gratuits - travail soigné

07130 **J. CARRET** **04 75 80 02 82**  
ST-PÉRAY Lot. Crussol



# Démocratie locale

## Tribune libre opposition municipale

### Une opposition résolument tournée vers l'avenir.

Notre esprit solidaire et tenace est toujours orienté pour le bien-être des Saint-Périllais selon un sérieux dans la transmission de l'information et une parfaite rigueur intellectuelle.

Les débats au sein des commissions et des conseils municipaux sont parfois animés et le contre pouvoir n'est pas toujours respecté.

En effet, nos prises de position sont toujours refoulées comme n'étant pas dignes d'intérêt et il est trop fait

souvent appel aux actions des précédentes municipalités, toutes critiquables bien évidemment.

Il est trop simple de nous coller sur le dos toutes les anciennes réalisations non cautionnées aujourd'hui par la majorité municipale comme si elles excusaient les erreurs du présent.

Nous sommes résolument tournés vers l'avenir de notre commune et voulons y participer activement.

A bientôt.

Le groupe d'opposition municipale.

## Tribune libre majorité municipale

### Redéploiement police / gendarmerie

La presse s'en est dernièrement fait l'écho, Saint-Péray passera en «zone police».

En effet, dans un courrier adressé par Nicolas SARKOZY, la municipalité a été informée que notre commune, celles de Cornas et de Soyons, seront rattachées à un nouveau commissariat, installé à Guilhaud-Granges. L'opération prendra effet en 2005.

Il s'agit, selon le ministre, d'adapter les moyens de la sécurité publique, aux évolutions urbaines de notre région et d'apporter à la population un meilleur service.

Dans sa lettre, il indique aussi que sa décision a été prise après concertation des élus.

Les élus saint-périllais n'ont jamais été consultés, or ce

changement suscite certaines interrogations. Quel sera le devenir de la gendarmerie locale ?

Les gendarmes resteront-ils à Saint-Péray, leur zone d'intervention se situant hors du domaine communal ?

Beaucoup d'interrogations pour des changements qui bouleverseront sans doute bien des habitudes.

Les élus et la population n'ont eu qu'à se féliciter de l'excellent travail de la brigade de gendarmerie de Saint-Péray.

Nous ne doutons pas de la qualité de service offert par un commissariat ouvert 24 h sur 24 et nous souhaitons la bienvenue à la police nationale qui aura en charge en 2005 la commune de Saint-Péray.

Le groupe majoritaire.

## Pour que la noyade d'un enfant ne soit plus une fatalité

**Splash Buzzer, la judicieuse invention d'une entreprise saint-pérollaïse.**

La noyade est la première cause de mortalité par accident domestique chez les enfants âgés de 1 à 4 ans. Il suffit malheureusement de quelques secondes d'inattention et de 20 cm d'eau pour qu'un enfant se noie.



C'est à la suite de ce qui aurait pu être l'un de ces dramatiques accidents que **Sylvie et Franck BORNE** dont la petite fille Laurène, 18 mois, avait fait une chute dans la piscine familiale, pourtant protégée par une barrière, avant d'être sauvée in-extremis, ont décidé de réfléchir à un système de sécurité à la fois individuel et sécurisant.

Après deux années de recherche dans leur société installée en zone Pôle 2000 à Saint-Péray, ce système novateur a vu le jour au cours de l'été 2002 avant d'être breveté puis commercialisé.

Composé d'une base réceptrice portable et de deux colliers (pouvant accepter la surveillance simultanée de deux enfants), **SPLASH BUZZER** est un système d'aide à la vigilance auprès des enfants, autour des piscines et points d'eau. Le collier porté par l'enfant vous alerte en cas d'immersion de celui-ci, mais

aussi si ce dernier sort du périmètre de surveillance (environ 30 mètres). Il est également muni d'une alarme en cas d'enlèvement du collier (arrachement ou ouverture par l'enfant). Ces alarmes sont à la fois sonores, visuelles (voyants lumineux) et de type vibreur, pour répondre à différentes sortes d'utilisations.

Après avoir remporté la médaille d'Or à la foire de Lyon, M. et M<sup>me</sup> BORNE ont eu l'honneur de se voir décerner pour leur invention **le prix du 1<sup>er</sup> Ministre** au concours Lépine 2003 à la foire de Paris.

En France, on compte environ 750 000 piscines et ce marché évolue tous les ans de 10%. De nombreux foyers saint-pérollaïses sont concernés puisqu'on compte de nombreuses piscines privées sur le territoire de la commune : à titre d'exemple, le nombre de permis de construire de piscine délivrés chaque année est passé de 15 en 1999, à 25 en 2000 et 28 en 2001.

Contacts :  
**SPLASH BUZZER**  
B.P. 130  
07131 Saint-Péray Cedex

Site internet :  
[www.splashbuzzer.com](http://www.splashbuzzer.com)

Tél. : 0 820 300 358  
N° Indigo : 0,118€ TTC/mn

**Bienvenue**



Nous avons le plaisir d'accueillir deux nouvelles enseignes commerciales sur la zone Pôle 2000, en lieu et place du magasin BABOU (rue du Mistral) :

- ♦ **La Halle** aux vêtements.
- ♦ **Villa Marco**, magasin de meubles du monde (style oriental, indien...).

L'implantation de ces deux magasins vient compléter et densifier l'offre de commerces déjà variée sur la zone d'activités.

A leurs gérants et à leurs personnels, nous avons le plaisir de souhaiter

**bienvenue et bonne réussite !**



## Félicitations les champions !

**Depuis son installation sur le territoire de notre commune et son adhésion à l'Office Municipal des Sports en 1999, le club handisport fait partie intégrante du paysage sportif saint-pérollais.**



Association multidisciplinaire (natation, tandem, randonnée pédestre...), le club compte depuis quelque temps une section basket.

Pour sa première année d'existence à Saint-Péray, cette section a réussi un véritable exploit, remportant 15 rencontres sur les 16 disputées.

**Brillante saison donc, qui s'est terminée en apothéose avec la victoire sur Thonon-les-Bains, grand favori du championnat et tenant du titre depuis 5 ans, synonyme de titre de champion Rhône-Alpes et d'accession en Nationale 2.**

Coup de chapeau à cette sym-

pathique équipe qui porte haut les couleurs de notre commune. Bravo et félicitations à Ahcène, Alain, Anthony, Christian, Fabrice, Gérard, Sliman et William, ainsi qu'à leur entraîneur-joueur Momo. Sans oublier la responsable de la section basket, Marie-Christine LADREYT, et le président du club, Roland LADREYT.

L'année prochaine, le gymnase municipal accueillera des rencontres de nationale 2. Qu'on se le dise !

Section basket du club handisport - Tél.: 04 75 40 58 98

## ETAT CIVIL

### Ils sont nés...

CHENEVIER Nicolas	5 mars 2003
DAZY Irénée	9 mars 2003
CAMU Anaëlle	18 mars 2003
PASTORE Nicolas	18 avril 2003
LANDOLFINI Matis	23 avril 2003
MILAN Juliette	29 avril 2003
FRECHET Loïc	7 mai 2003
GACHE Victor	15 mai 2003
DESCOINS Léo	24 mai 2003

### Ils se sont unis...

BERNE Olivier et GACHE Delphine	15 mars 2003
RAMBAUD Michel et MARI Carmen	19 mars 2003
CASILINO Edouard et COLAS des FRANCS Frédérique	29 mars 2003
MACAK Johann et DECORET Sophie	25 avril 2003
PACE Salvatore et BOUGAULT Valérie	3 mai 2003
HERZI Boubaker et JOURDAN Sylvie	10 mai 2003

### Ils nous ont quittés...

LAFAYE Lucien - 76 ans	2 mars 2003
CLAIR Jeanne - 100 ans	6 mars 2003
GRAS Emile - 77 ans	10 mars 2003
BIETRIX Marie-Thérèse - 63 ans	5 mars 2003
DURAND Ginette - 74 ans	15 mars 2003
VINCENT Jacques - 73 ans	16 mars 2003
CHALLANSONNET Suzanne - 82 ans	26 mars 2003
MONTANERA Françoise - 58 ans	30 mars 2003
RANCHET André - 80 ans	2 avril 2003
PRADIER Eulalie - 96 ans	5 avril 2003
MICHELAS Aimé - 92 ans	16 avril 2003
LAVILLE Robert - 65 ans	17 avril 2003
MANTOVANI Reymond - 70 ans	17 avril 2003
CROZET Dorca - 91 ans	23 avril 2003
RASPAIL Gabriel - 80 ans	25 avril 2003
PRUDHOMME - LATOUR Reymond - 73 ans	6 mai 2003

## Du nouveau dans le personnel communal



Nous avons le plaisir d'accueillir M<sup>me</sup> Isabelle SIGOGNE, agent spécialisée des écoles maternelles à l'école des Brémondières.

Originaire de la ville de Colombes où elle occupait un poste équivalent, elle a été recrutée par voie de mutation à compter du 1<sup>er</sup> avril 2003.

Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions au service des enfants.

## Une fille «aux poings».

Audrey FAURE, jeune sociétaire du Boxing-Club saint-pérollais, vient de décrocher le titre de vice-championne de France de boxe éducative de sa catégorie.

Félicitations à cette jeune championne et à son entraîneur Kader BOUGUETAIB.



Agent



PEUGEOT

**Garage des Buis** SARL

Daniel CHOSSON

**Tous travaux mécaniques - Vente Neuf - Occasion**

Route de Touloud - 07130 Saint-Péray - Tél.: 04 75 40 28 69 - Fax : 04 75 40 23 06



*Les réalisations*

*dans votre région*

**Saint-Péray**



*Le Clos Tassini*

**Valence**



*L'Orée du Parc*

**Guilherand-Granges**



*Le Clos République*

*Commercialisation :*

**R. BOUTEILLON ☎ 04 75 83 00 82**

# MAISONS LIBERTÉ

**Le meilleur rapport Qualité/Prix  
Pour le grand confort**



**La confiance de ses clients fait de MAISONS LIBERTÉ  
le 1<sup>er</sup> Constructeur Drôme-Ardèche  
Faites vous aussi, le choix de la qualité**

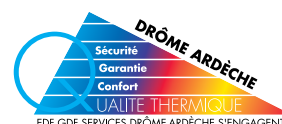
**MAISON LIBERTÉ**

**Tél.: 04 75 40 97 95**

444 avenue Pasteur - 07500 Guilherand-Granges

s'engage :

- Label Promotelec, Confort Plus
- Label Qualité Thermique



Réseaux MT  
BT - Postes  
VRD  
Lotissements



Eclairages  
public et décoratif  
Eclairages sportifs  
Illuminations

# ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ BESSEYRE & MOUNIER

Tél.: 04 75 78 17 81 - Fax: 04 75 78 17 89  
B.P. 224 - 26502 Bourg-lès-Valence



## FAB' CUISINES

*La Cuisine d'autre fois  
L'agencement d'aujourd'hui*

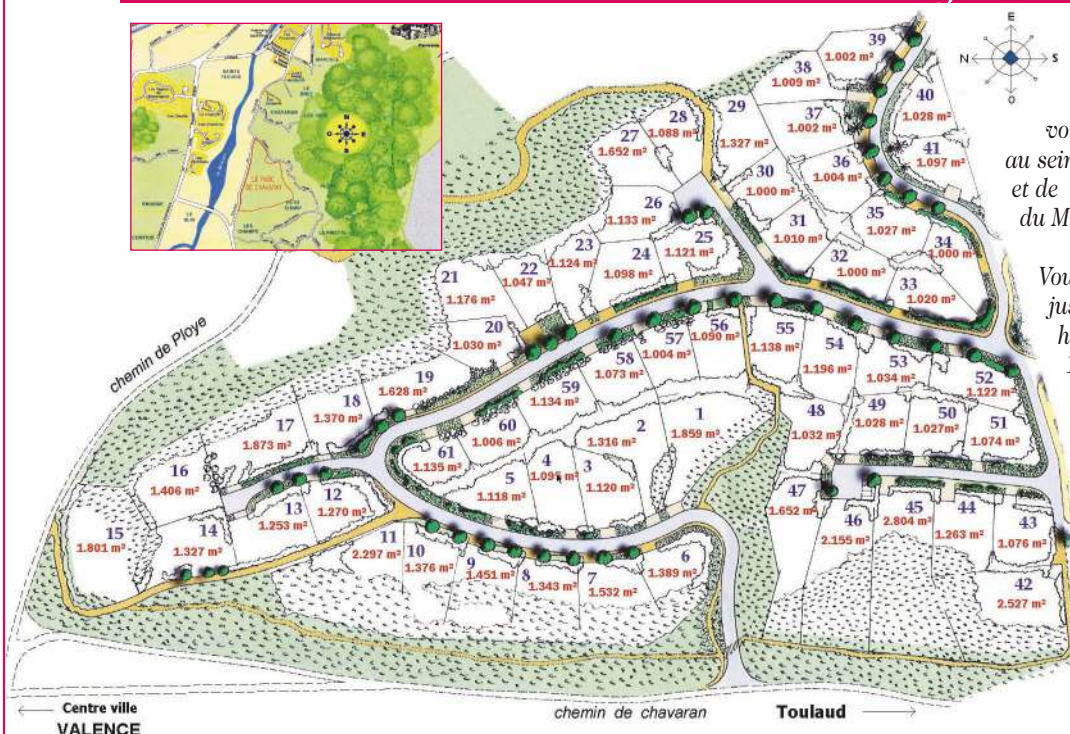
Louis ROSSILLON

Gérant - Fabricant

Magasin d'usine : Z.C. Pôle 2000  
07130 St-Péray - Tél.: 04 75 40 58 36



# Le Parc de Chavararay Saint-Péray



Quelques lots de disponibles,  
dans la première tranche,  
permettant la réalisation de  
votre future villa, au calme,  
au sein d'un joli domaine résidentiel  
et de standing, dominant la vallée  
du Mialan.

Vous pourrez faire construire  
jusqu'à 250 m<sup>2</sup> de superficie  
habitable sur un terrain de  
1000 m<sup>2</sup> minimum, libre choix  
du constructeur.

Pour tout renseignement :  
Tél/Fax : 04 94 97 48 93  
E-mail : [yves@alzina.fr](mailto:yves@alzina.fr)  
Site Internet :  
<http://chavaray.alzina.fr>

Yves ALZINA, Conseil  
en Gestion de Patrimoine  
06 62 28 17 18